

Avis de modification

Informations sur la mise en œuvre d'un nouveau produit pour publication sur le site Web

Nom et code du métier ou de la profession : Intervenant en services de soutien à l'intégration 620D

Date de mise en œuvre de la nouvelle norme : lundi 8 mai 2023

Plan de mise en œuvre :

Norme de Formation par l'Apprentissage:

- Les apprentis qui ont commencé leur apprentissage selon l'ancienne norme de formation en apprentissage peuvent terminer leur programme en utilisant les objectifs de rendement de cette norme.
- Tous les apprentis dont le contrat de formation est enregistré le ou après le lundi 8 mai 2023 doivent être formés selon la nouvelle norme de formation.
- L'ancienne norme de formation ne sera plus disponible sur le site Web de Métiers Spécialisés Ontario

Accès standard

Norme de Formation par l'Apprentissage:

- Le nouveau registre sera accessible sur le site Web de Métiers spécialisés Ontario.

Description Générale des modifications

Changements de structure

La structure de la norme de formation par apprentissage pour les intervenants en services à l'intégration a fait l'objet d'une révision importante. Cette nouvelle structure crée un document plus efficace et plus convivial et assure un cheminement optimal d'une compétence à l'autre. La nouvelle norme de formation par l'apprentissage comprend les 5 ensembles de compétences intégrés suivants (par rapport aux 9 ensembles de compétences de la version précédente).

9640	Pratiquer et promouvoir la sécurité et le bien-être
9641	Pratiquer le professionnalisme, la communication et l'administration
9642	Faciliter la croissance et le développement
9643	Promouvoir et soutenir la santé
9644	Employer des stratégies d'intervention en cas de crise

Cette restructuration représente un réordonnement et un regroupement des ensembles de compétences et des aptitudes afin d'aborder et de combler les vides et les chevauchements de plusieurs compétences interdépendantes.

Changements de contenu :

Bien que les principes et les concepts fondamentaux du nouveau document aient été généralement maintenus, des changements de contenu essentiels, motivés par les approches du secteur concernant le travail des agents des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle, ont été apportés tout au long du document. Ces changements reflètent un changement de philosophie dans le secteur, qui met davantage l'accent sur la promotion de l'autonomie, de l'indépendance et de l'amélioration de la qualité de vie des personnes qui reçoivent des services. Ces changements de contenu mettent davantage l'accent sur la nécessité d'aider les personnes qui reçoivent des services à mener une vie plus indépendante et à défendre leurs intérêts (dans la mesure du possible), le résultat final étant de soutenir la capacité des personnes à vivre dans la dignité et à être incluses et valorisées en tant que membres de leur communauté. En tant qu'"agents du changement", les intervenants des services à l'enfance et à la famille doivent individualiser les services et donner aux personnes qui les reçoivent les moyens de déterminer leur propre situation.

Des ajustements et des mises à jour du langage utilisé dans la nouvelle norme de formation par l'apprentissage ont également été effectués afin de mieux refléter la terminologie professionnelle actuelle et les changements dans cette approche philosophique du travail des travailleurs des services de développement.